

# Questionner les mobilités résidentielles à l'aune de la multilocalité

Habiter en plusieurs endroits s'apparente désormais à une forme de vie qui n'est plus simplement marginale. Il peut s'agir de propriétaires de logements secondaires, de navetteurs domicile-travail, d'enfants en garde alternée, etc. C'est là un révélateur de transformations sociales et économiques, s'inscrivant dans une territorialité qui évolue elle-même.

De façon originale, l'ouvrage aborde cette problématique à travers un double dispositif comparatiste. Les éclairages pluridisciplinaires mobilisés – associant sociologie, géographie, démographie, ethnologie, économie ou encore urbanisme et aménagement – s'articulent avec une dimension internationale, fondée sur la collaboration de chercheurs de quatre Universités du Rhin supérieur – Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Karlsruhe et Strasbourg – et de nombreux spécialistes reconnus.

- Philippe Hamman est professeur de sociologie à l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR), Faculté des Sciences Sociales – Laboratoire Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe (SAGE), UMR 7363 CNRS - Université de Strasbourg
- Maurice Blanc est professeur émérite de sociologie à l'IUAR, UMR SAGE, Strasbourg
- Cédric Duchêne-Lacroix est docteur en sociologie et collaborateur scientifique au Séminaire de sociologie de l'Université de Bâle
- Tim Freytag est professeur de géographie humaine à l'Institut de Géographie et des Sciences Sociales de l'Environnement de l'Université de Fribourg-en-Brisgau
- Caroline Kramer est professeur de géographie humaine à l'Institut de Géographie et de Géo-écologie de l'Université de Karlsruhe (KIT)

Publié avec le soutien de :



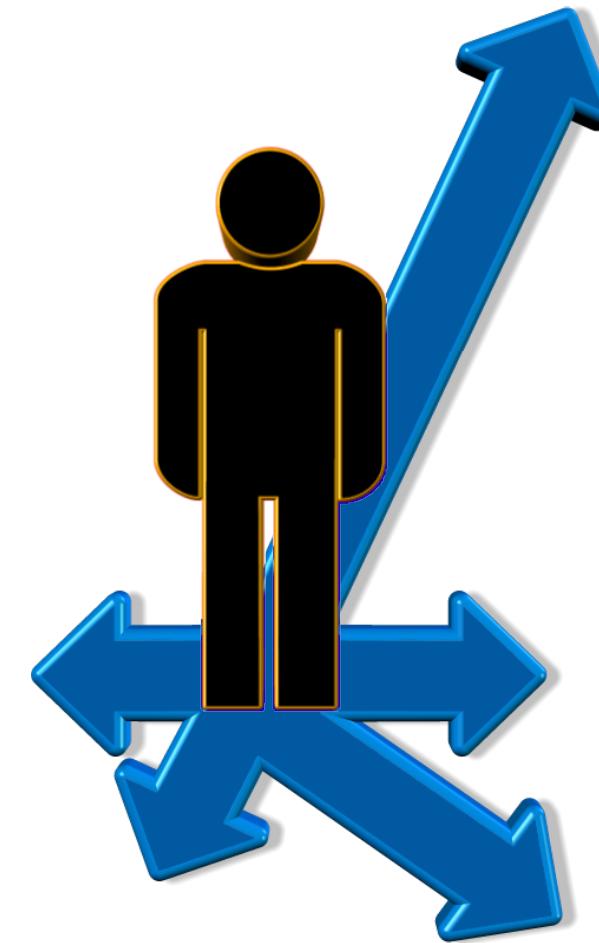
Prix : 15 euros

ISBN : 978-2-35525-326-3

Ph. Hamman et al. • *Les mobilités résidentielles à l'aune de la multilocalité*

# Les mobilités résidentielles à l'aune de la multilocalité

Sous la direction de Philippe Hamman, Maurice Blanc, Cédric Duchêne-Lacroix, Tim Freytag et Caroline Kramer



neotheque

100  
95  
75  
25  
5  
0

## Chapitre 8

# Multirésidences et travail frontalier au Luxembourg et dans la Grande Région Saar-Lor-Lux

**Isabelle Pigeron-Piroth**, chercheure, laboratoire IPSE (Identités, Politiques, Sociétés, Espaces), Université du Luxembourg

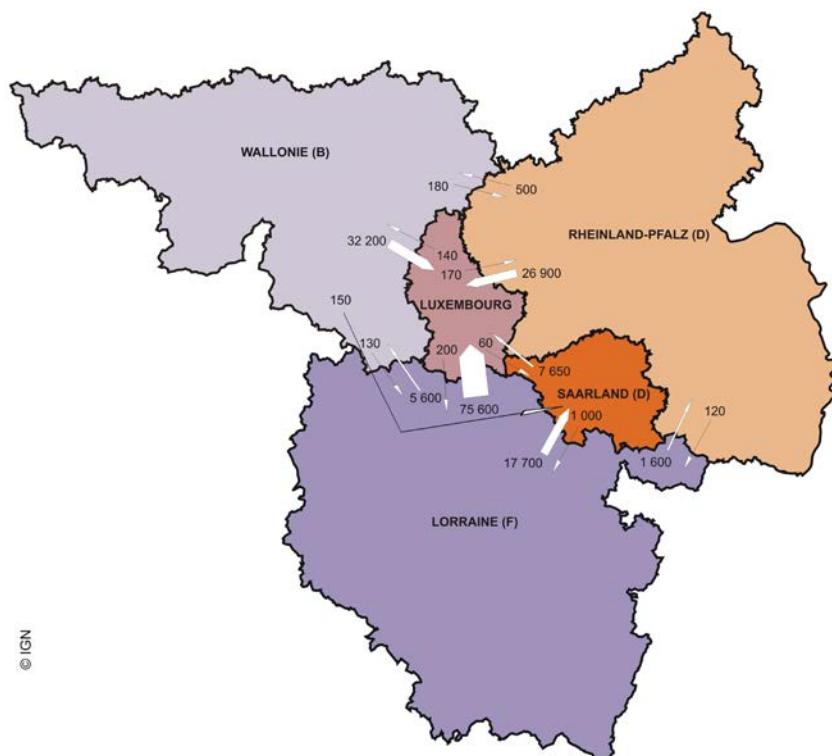
Située au cœur de l’Europe, la Grande Région Saar-Lor-Lux est un espace comprenant le Luxembourg, la Lorraine (en France), la Wallonie (en Belgique) ainsi que deux *Länder* (États fédérés) allemands (la Sarre et la Rhénanie-Palatinat). Très concernée par le travail frontalier, la Grande Région concentre à elle seule le quart des flux de travailleurs frontaliers de l’ensemble de l’Union Européenne (OIE, 2012). Définis par un lieu de résidence et un lieu de travail situés dans deux États différents « où ils retournent en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine » (règlement CE 883/2004), les travailleurs frontaliers sont concernés par diverses formes de mobilités domicile-travail ou même résidentielles. Or, la définition de la résidence n’est pas toujours évidente et unique, les personnes multirésidentes, c’est-à-dire ayant simultanément plusieurs lieux de résidence, ne sont plus marginales. Encore peu étudiée jusqu’alors, la multirésidence des travailleurs frontaliers est riche d’enseignements quant aux rapports qu’ils entretiennent avec l’espace, et plus précisément avec le Luxembourg et les frontières. Cet espace de la Grande Région est traversé par plusieurs frontières, à la fois perméables et encore bien réelles (Belkacem, Borsenberger et Pigeron-Piroth, 2010). Les différences en matière de prix immobiliers, de système scolaire, de pratiques linguistiques, etc., ne sont pas sans influence sur le lieu de résidence et les mobilités qui en découlent. Nous situons notre réflexion dans une perspective socio-économique, abordant les régulations à la fois quantitatives et aussi qualitatives permises par le travail frontalier. Les profils sont différents selon la provenance, par exemple. Aussi tenterons-nous, par cette contribution qui se veut plutôt méthodologique, d’apporter des éléments de compréhension des pratiques de mobilité des travailleurs frontaliers selon leurs profils socio-économiques.

Pour ce faire, nous aborderons dans une première partie le cadre d’analyse et l’ensemble des questions soulevées par cette étude menée dans un cadre transfrontalier, ainsi que la méthode retenue. La seconde partie s’attachera à présenter quelques résultats relatifs aux résidences multiples et aux changements de lieux de résidence.

## 1. Le cadre d'analyse et les questions soulevées

### *La Grande Région Saar-Lor-Lux et le travail frontalier*

Avec 213 400 travailleurs frontaliers en 2011, la Grande Région Saar-Lor-Lux concentre le quart des frontaliers de l'ensemble de l'Union Européenne (OIE, 2012) (*cf. carte 1*).



Les sources sont :  
Insee, IGSS, Statec, Iweps, Statistisches Amt Saarland, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz.

Carte 1 : Les flux de travailleurs frontaliers dans la Grande Région en 2011

La majeure partie des flux de travailleurs frontaliers s'effectue à destination du Luxembourg, qui attire à lui seul 156 800 salariés frontaliers (IGSS, mars 2012). Issue des trois pays voisins (France, Allemagne et Belgique), cette main d'œuvre constitue 43,7% des emplois salariés au Luxembourg. La Lorraine, pour sa part, voit près d'un dixième de ses actifs travailler de l'autre côté des frontières. Elle alimente deux flux importants de travailleurs frontaliers, le principal à destination du Luxembourg (pour les trois-quarts), et un flux secondaire à destination de la Sarre (près de 20%) (cf. carte 1). Ces chiffres montrent l'importance du travail frontalier au sein de cet espace et traduisent l'interdépendance entre les territoires. Le travail frontalier est un facteur de régulation des marchés régionaux du travail : il permet une régulation à la fois quantitative, mais aussi qualitative (en termes de formations et de qualifications) entre les besoins de certains territoires et la main d'œuvre disponible de l'autre côté de la frontière (Belkacem et Pigeron-Piroth, 2012b). L'hétérogénéité des dynamiques économiques et sociales des territoires de la Grande Région, et les différences institutionnelles (législations sociales, fiscalité...) sont les principaux ressorts du développement du travail frontalier. Il est favorisé par un ensemble d'éléments à la fois économiques, sociaux, juridiques, linguistiques, mais aussi historiques ou encore culturels. Phénomène ancien, le travail frontalier est lié à l'histoire industrielle, sidérurgique et minière de la Grande Région : dans les années 1920, on comptait déjà plusieurs milliers de travailleurs frontaliers dans la sidérurgie et les mines de tout cet espace. Par exemple, les licenciements d'ouvriers dans le bassin d'Esch-sur-Alzette (L) en février 1920 ont donné lieu à des embauchages dans le bassin de Longwy (F), alors en plein redémarrage (avec mise en place d'abonnements de travail et de trains spéciaux pour amener les salariés) (Sauer et Scuto, 2012). On parle pour la première fois de travailleurs frontaliers comme catégorie en soi dans un arrêté grand-ducal de 1920 introduisant la carte frontière<sup>1</sup>. Dès 1921<sup>2</sup>, une zone frontalière est ainsi créée, dans laquelle les habitants des

---

<sup>1</sup> Une loi de 1920 tente de protéger la population luxembourgeoise du chômage en dressant des barrières administratives pour les étrangers souhaitant pénétrer au Luxembourg : Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg n°81 (2 novembre 1920), p. 1263-1269, cité par Sauer et Scuto, 2012.

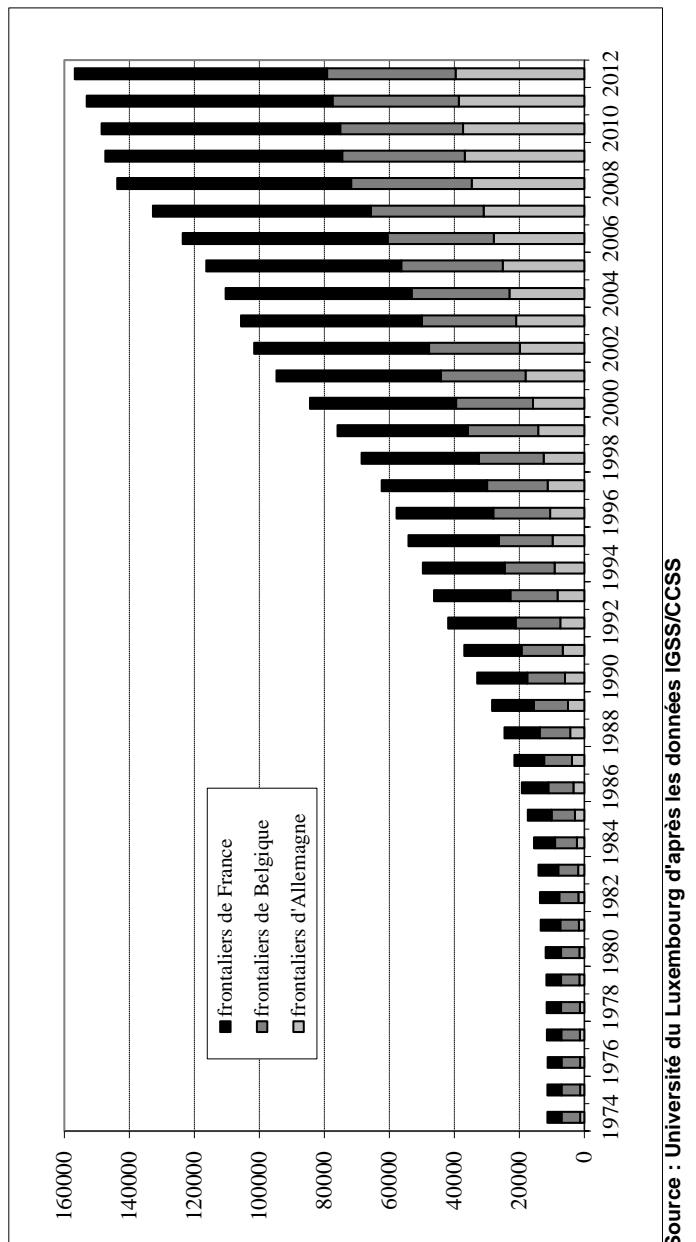
<sup>2</sup> Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg n°10 (19 février 1921), p. 142-144, cité par Sauer et Scuto, 2012.

communes mentionnées sont dispensés de tout visa des autorités luxembourgeoises pour venir travailler au Luxembourg (Sauer et Scuto, 2012). Les périodes de croissance (ou, au contraire, de crise) ont fait l'histoire du développement du travail frontalier, en se traduisant par des assouplissements à la mobilité des travailleurs frontaliers ou, à l'inverse, des durcissements.

À partir du milieu des années 1980, les effectifs de travailleurs frontaliers vers le Luxembourg ont fortement augmenté, l'économie en plein essor (notamment la place financière) nécessitant alors de grandes quantités de main-d'œuvre (voir graphique 1). Entre 1985 et 2012, le nombre de travailleurs frontaliers au Luxembourg a ainsi été multiplié par neuf !

Au-delà de la progression en effectifs, ce sont aussi les distances parcourues par les travailleurs frontaliers occupés au Luxembourg qui interpellent : en moyenne 44 km en 2010 (parcourus en 53 minutes) pour rejoindre leur lieu de travail ( trajet aller), avec des différences en fonction du pays de résidence : 40 km pour la France, mais 49 km pour la Belgique (Schmitz, Devron et Gerber, 2012). Les frontaliers sont également de plus en plus nombreux à venir de loin. On assiste à la fois à un renforcement des principaux pôles de résidence à proximité des frontières (comme Thionville, Villerupt, Longwy en France, ou Arlon en Belgique), mais aussi à l'apparition de nouveaux pôles secondaires plus éloignés des frontières luxembourgeoises (Trèves ou encore Metz), mais bien desservis par les infrastructures routières ou ferroviaires (Pigeron-Piroth et Schneider, 2009 ; Schmitz, Devron et Gerber, 2012). C'est toute l'aire d'attraction du Luxembourg qui s'étend bien au-delà des territoires directement limitrophes.

Le travail frontalier est ancré durablement dans la vie économique et sociale des territoires de la Grande Région. Par son importance, son évolution et sa structuration au sein de l'espace grand-régional, il a des effets multiples, que ce soit sur le marché du travail (en matière d'emploi, de formation...), sur l'environnement (déplacements, transports...), sur l'immobilier, etc. (Belkacem et Pigeron-Piroth, 2012a).



**Source : Université du Luxembourg d'après les données IGSS/CCSS**

Source : années 1974 à 1984 : annuaire statistique du STATEC, tableau B241 (situation au 1er octobre)  
 années 1985 à 1991 : données historiques IGSS (situation au 31 mars)  
 à partir de 1992 : données IGSS (situation au 31 mars)

Graphique 1 : Évolution du nombre de salariés frontaliers au Luxembourg (1974-2012)

## *La difficile mesure du travail frontalier*

### - Une question de définition

Il convient cependant de préciser que notre objet d'étude, le travail frontalier, se mesure plutôt difficilement, et que les données qui sont analysées ne représentent qu'une partie du phénomène. La définition fournie en introduction est celle de la sécurité sociale, et considère que « le terme de travailleur frontalier désigne toute personne qui exerce une activité salariée ou non salariée dans un État membre et qui réside dans un autre État membre où elle retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine » (règlement CE 883/2004). En matière fiscale, la définition est tout autre, et dépend des conventions fiscales qui ont été conclues bilatéralement entre les pays afin de déterminer le statut de travailleur frontalier. Un travailleur peut donc être considéré comme frontalier en matière de sécurité sociale, mais pas fiscalement. En France, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) va considérer dans ses recensements de la population tout travailleur indiquant un lieu de travail à l'étranger comme frontalier, sans aucun critère de fréquence des allers-retours ou de zone géographique.

### - Travail frontalier et lieu de travail

Il peut y avoir certaines difficultés à déterminer le lieu de travail, comme pour les chauffeurs routiers ou les chauffeurs de taxi, dont l'aire de travail dépasse largement les frontières. Et que dire du travail intérimaire, déjà difficile à mesurer, qui plus est s'il est transfrontalier ? Une ou plusieurs frontières peuvent en effet apparaître entre le travailleur, l'entreprise de travail temporaire (ETT) qui est son employeur, et l'entreprise utilisatrice (EU) dans laquelle il va effectuer sa mission. Il est possible que le travailleur intérimaire soit frontalier de par son inscription dans une ETT de l'autre côté de la frontière, mais que celle-ci l'envoie en mission dans son propre pays de résidence. Ou, inversement, l'ETT dans son pays de résidence l'envoie en mission dans une EU de l'autre côté de la frontière, auquel cas il serait frontalier dans les faits, mais pas dans les chiffres... Enfin, cette question de la détermination du lieu du travail est nécessairement soulevée par le télétravail ou par les jours d'activité prestés en dehors du territoire

(conférences, réunions...). Elle a des impacts tant en matière d'imposition que d'affiliation à la sécurité sociale. Quel est le pays compétent pour prélever les impôts ou cotisations ? En 2011, un résident d'Allemagne salarié au Luxembourg, mais travaillant principalement dans son pays de résidence a été condamné par le fisc allemand à une amende de 1 million d'euros (pour impôts, intérêts et amendes) ainsi qu'un an d'emprisonnement avec sursis. Depuis, le Luxembourg et l'Allemagne ont précisé l'imposition des salariés frontaliers<sup>3</sup>. Les travailleurs résidant en Allemagne et employés au Luxembourg (hormis les chauffeurs professionnels, et les conducteurs de locomotive notamment) exerçant leur activité dans leur pays de résidence (ou dans un État tiers) moins de 20 jours par an sont exemptés d'imposition dans cet État de résidence. Au-delà de ce seuil de tolérance, l'État de résidence percevra l'impôt dû (au prorata du nombre de jours). En matière de sécurité sociale, il a été également nécessaire de réglementer ces situations : les personnes qui effectuent plus de 25% de leur activité dans leur pays de résidence sont désormais affiliées à la sécurité sociale de leur pays de résidence<sup>4</sup>.

#### - Travail frontalier et lieu de résidence

Dans les représentations courantes, le travailleur frontalier pendule quotidiennement entre pays de travail et pays de résidence. Mais la définition de la sécurité sociale considère que le travailleur frontalier effectue un aller-retour *au moins une fois par semaine*, et donc pas nécessairement tous les jours. Dans ce cas, celui qui ne pendule pas quotidiennement outre-frontière dispose d'un second lieu de résidence, et donc de résidences multiples.

L'analyse de la multiplicité des lieux de résidence est plutôt récente et les termes pour la décrire nombreux (multirésidence, multilocalité résidentielle, multirésidentialité, habiter multilocal...). Sans entrer dans des considérations de langage et de méthode, nous retiendrons le terme de multirésidence comme le fait de disposer de plusieurs lieux de résidence habituels distincts. Il existe plusieurs façons de décrire la multirésidence : selon son motif (professionnel, loisirs,

---

<sup>3</sup> Circulaire du 26 mars 2012 L-G.-Conv. D-I-n°56, n°57 et n°51. Circulaire L-I-R : n°137/2.

<sup>4</sup> Règlement (CE) 883/2004 et règlement d'application (CE) 987/2009.

choix de vie...), la fréquence des mobilités, la durabilité de cette situation de multirésidence (transitoire ou définitive), les distances parcourues... Les formes de la multirésidence sont donc étroitement liées à l'âge et peuvent être variées : enfants de parents séparés qui pratiquent la garde alternée, étudiants retournant fréquemment chez leurs parents, couples non-cohabitants, navetteurs hebdomadaires, propriétaires de résidences secondaires, jeunes retraités... La multirésidence concernerait 12% des jeunes adultes en France (Toulemon et Pennec, 2010).

Hesse et Scheiner ont effectué une typologie de l'habiter multilocal (Hesse et Scheiner, 2007, traduit par Duchêne-Lacroix) (cf. Tableau 1 reproduit dans le chapitre 1 du présent ouvrage). Nous situerons notre analyse dans le premier cas de figure identifié par ces auteurs, celui des navetteurs (hebdomadaires) avec une résidence principale (« shuttles »), qui sont *travailleurs frontaliers au Luxembourg*. Il s'agit donc de travailleurs frontaliers qui ne pendulent pas quotidiennement, compte-tenu des distances en jeu. Mi résidents-mi frontaliers, leur inscription territoriale nous interroge. Il importe de pouvoir identifier cette population afin de mieux la connaître.

Mais la multirésidence bouleverse les habitudes des enquêtes et recensements qui consistent à recenser un ménage dans *une* résidence (Toulemon, 2011). Ces difficultés de mesure sont encore accrues dans un contexte transfrontalier qui multiplie les organismes statistiques, les définitions et les méthodes de collecte. La discussion de ce concept « émergent » et de ses difficultés de mesure a notamment été abordée dans le cadre de la Suisse (Duchêne-Lacroix, Hilti et Schad, 2013).

### *La méthode choisie*

Cette contribution sera centrée sur le Luxembourg comme pays de travail, car il capte la majeure partie des flux de travail frontalier de la Grande Région et exerce une attraction indéniable sur la main-d'œuvre issue des pays limitrophes ou même du Sud de l'Europe (immigration portugaise et italienne au Luxembourg). Nous sommes confrontés à la difficulté (voire même l'impossibilité) de trouver des statistiques harmonisées récentes permettant d'analyser le travail frontalier à un niveau précis. Si les offices statistiques de la Grande Région fournissent des données standardisées, celles-ci sont globales et ne permettent pas d'analyser en détail les caractéristiques de travailleurs

frontaliers. Nous avons donc eu recours aux données de l'administration des contributions directes et à celles de la sécurité sociale luxembourgeoises<sup>5</sup>. Le premier fichier recense les personnes considérées comme non-résidentes d'un point de vue fiscal. Le second regroupe l'ensemble des personnes couvertes par la sécurité sociale luxembourgeoise (les fonctionnaires européens n'en font pas partie). Ces fichiers administratifs présentent l'intérêt d'être exhaustifs et fournissent de nombreuses informations sur les travailleurs issus de différents pays de résidence. Cependant, ils ne contiennent pas certaines données (comme le niveau de formation...)<sup>6</sup>. Issus de définitions et de modes de collecte différents, ils n'ont par ailleurs pas les mêmes effectifs.

Après cette première partie, utile à la présentation de notre cadre d'analyse et des différents concepts, nous tenterons d'apporter un éclairage chiffré.

## **2. Résidences et travail frontalier à la lumière des fichiers administratifs**

Dans un premier temps, nous verrons une approche des résidences multiples à partir du fichier des non-résidents fiscaux. Puis, nous présenterons une analyse de la mobilité résidentielle des travailleurs frontaliers, car elle peut être une alternative aux résidences multiples. Avec la question sous-jacente : pourquoi certains travailleurs frontaliers se partagent-ils entre plusieurs lieux de résidence ? Et pourquoi d'autres changent-ils de lieux de résidence ?

---

<sup>5</sup> Nous tenons à remercier M. Guy Gloden de l'Administration des contributions directes et M. Carlo Haller de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale pour la mise à disposition des données.

<sup>6</sup> Notons néanmoins que les fichiers évoluent dans leur structure et que, depuis 2009, la sécurité sociale a par exemple intégré une nouvelle variable pour les personnes nouvellement embauchées : la profession.

## *Travail frontalier, frontières et résidences multiples*

### - Considérations méthodologiques

Le sujet de la multirésidence est révélateur de nouvelles formes de travail frontalier (navettes non-quotidiennes vers la résidence principale), et de nouveaux rapports à l'espace, mais également à la famille. C'est tout à la fois l'éloignement entre lieu de résidence et lieu de travail, la présence d'un ménage déjà constitué (un conjoint actif, des enfants scolarisés, la propriété d'un bien immobilier...), et probablement aussi celle d'une frontière, qui vont expliquer cette résidence multiple. Vincent Kaufmann souligne justement ce « paradoxe de la mobilité » en montrant que « les nouveaux moyens de déplacement ne sont donc pas le signe d'une “hypermobilité” croissante. C'est au contraire pour préserver notre environnement familial et nos ancrages que nous choisissons maintes manières de nous déplacer vite et loin » (Kaufmann, 2008 : 21). Ces travailleurs se déplacent beaucoup « dans le but de rester socialement enracinés ».

Notre objet est ici de pouvoir identifier certains aspects de ce phénomène, de mesurer le pouvoir attractif du Luxembourg et de sa capitale (importante place financière et capitale européenne, siège de nombreuses institutions) au-delà des territoires limitrophes. Nous questionnerons également le rôle des frontières dans notre espace : dans quelle mesure favorisent-elles ces multirésidences ?

Tout intéressant qu'il soit, ce phénomène de multirésidence est néanmoins difficile à identifier par le biais de fichiers administratifs. La principale difficulté est liée à l'indication du lieu de résidence qui, bien souvent, est unique. Comment savoir s'il y en a plusieurs ? Les lieux de résidence peuvent par ailleurs être officiels (appartement déclaré) ou informels (chambre d'hôtel, hébergement chez des amis, par l'employeur), ce qui rend la tâche d'autant plus ardue.

Nous utiliserons ici les fichiers des salariés non-résidents émanant des contributions directes, encore peu exploités au Luxembourg. Suivant les conventions fiscales bilatérales conclues entre le Luxembourg et ses trois pays voisins, les travailleurs frontaliers paient leurs impôts au Luxembourg. Ils remplissent annuellement un

formulaire de demande de fiche de retenue d'impôts indiquant lieu de résidence et lieu de travail<sup>7</sup>, qui sert à alimenter cette base.

- Les non-résidents ayant une adresse au Luxembourg

L'administration fiscale recense dans ce fichier toutes les personnes dont le domicile fiscal est à l'étranger. Le ménage est non-résident (selon les attestations de résidence et de composition familiale). Ce fichier possède par ailleurs une particularité que nous exploiterons ici : parmi ces non-résidents fiscaux, certains ont fourni une adresse officielle de résidence *au Luxembourg* (un appartement, par exemple). Nous avons donc (indirectement et de manière incomplète, certes), des informations sur la multirésidence de quelques personnes.

En janvier 2013, 300 personnes (0,15%) ont indiqué une adresse au Luxembourg mais sont non-résidentes fiscalement. Au-delà de ce chiffre (forcément sous-estimé puisque le fichier ne prend pas en compte les hébergements informels chez des amis, dans des hôtels ou autres), ce sont les caractéristiques de cette population qui nous intéressent. Ces travailleurs frontaliers pratiquant la multirésidence, des hommes (pour les trois-quarts), sont plus souvent mariés (88%), parents (53%) par rapport à l'ensemble de la population de travailleurs frontaliers. En moyenne, ils sont plus âgés (46 ans) que l'ensemble des frontaliers du fichier (39 ans). Leur commune de résidence est très souvent la capitale (23%, et 29% si on ajoute les deux communes voisines de Strassen et de Bertrange). Luxembourg-Ville est également le lieu de travail de la moitié d'entre eux (49% contre 34% pour l'ensemble des frontaliers du fichier). Cette forte proportion de travailleurs dans la capitale, compte-tenu de la concentration des activités métropolitaines, laisse supposer des profils très diplômés et bien rémunérés (afin de pouvoir supporter le coût de la multirésidence et des frais de transport).

---

<sup>7</sup> L'indication des lieux de travail et de résidence servent au calcul des indemnités pour frais de déplacement par l'administration fiscale. L'adresse est supposée fiable, car c'est à cette adresse que sont envoyées les fiches d'impôt. Une fois réceptionnées, ces fiches seront à retourner à l'employeur dans un certain délai au-delà duquel il sera appliquée la classe d'impôt maximale au salarié. Autant dire que cette mesure sous-entend la véracité de l'adresse de résidence.

- Les non-résidents ayant une adresse à Paris

Autre aspect très intéressant à étudier par le biais de ce fichier : celui du développement du travail frontalier en-dehors de la Grande Région, et notamment en provenance de Paris. Depuis sa mise en service en 2007, la ligne de TGV-Est relie Paris à Luxembourg en deux heures. Entre 2007 et 2008, les effectifs occupés au Luxembourg indiquant une adresse de résidence à Paris ont été multipliés par 2,3.

Nous avons pu identifier dans le fichier 400 personnes avec une adresse de résidence à Paris en janvier 2013<sup>8</sup>. La ligne ferroviaire à grande vitesse rend envisageable le travail frontalier (même quotidien) entre Paris et Luxembourg et, dans ce cas, il s'agira de travail frontalier de longue distance. Nous pouvons aussi supposer qu'une partie de cet effectif est multirésidente et possède une résidence informelle, même pour une nuit dans la semaine.

Ici encore, la majeure partie des personnes concernées sont des hommes (75%). Mais, contrairement à la population étudiée précédemment, ces travailleurs de Paris n'ont pas d'enfants pour les trois-quarts d'entre eux et sont mariés dans moins de la moitié des cas (41%). Ils sont plus jeunes : l'âge moyen est de 41 ans (plus proche de celui de la moyenne de l'ensemble des travailleurs non-résidents). Luxembourg-Ville s'avère être la commune de travail de 70% des personnes concernées, soit encore plus majoritairement que pour la population précédente. Ici aussi, on devine que cette forme de travail frontalier concerne des personnes très qualifiées attirées par l'environnement international et multiculturel du Luxembourg. Ces non-résidents de Paris se caractérisent par une présence moins systématique d'enfants et/ou d'époux (ce qui ne signifie pas forcément qu'ils sont célibataires). C'est probablement leur attachement à Paris qui explique cette pendularité de longue distance, rendue possible par la bonne desserte (TGV) et un emploi dans la capitale (limitant les déplacements au Luxembourg). « La vitesse des systèmes de transport assure leur sédentarité » (Kaufmann, 2008 : 23). Le temps de déplacement est de plus en plus considéré comme un temps spécifique, vécu pour soi et dont il s'agit de maximiser la qualité (et pas systématiquement de

---

<sup>8</sup> Le fichier indique le code postal de résidence. Nous avons ici pris en compte les salariés non-résidents ayant indiqué un code postal commençant par 75.

diminuer la durée), surtout dans le cas des voyages en train (Kaufmann, 2008).

- Les non-résidents ayant une adresse en dehors de la Grande Région et du Luxembourg

La multirésidence ne se limite évidemment pas aux quelques résultats que nous avons présentés ici. Il existe beaucoup d'autres cas de figure identifiables dans le fichier des contributions, mais que nous n'avons pas détaillés. Les non-résidents peuvent en effet avoir une résidence éloignée, ailleurs en France (par exemple, à Strasbourg ou dans le Nord de la France), ou même en Belgique (200 personnes déclarent par exemple un domicile à Bruxelles, situé à 220 km de Luxembourg) ou en Allemagne (200 personnes à Cologne, à 230 km de Luxembourg), et disposer d'une autre résidence compte tenu de l'éloignement.

Par ailleurs, certains travailleurs non-résidents indiquent un pays de résidence extérieur à la Grande Région : c'est le cas de 6 200 personnes (soit 3% des non-résidents), pour lesquelles les principaux pays mentionnés sont la Pologne, les Pays-Bas et la République Tchèque. Leur ménage (bien souvent leur épouse) habite à l'étranger, mais, compte-tenu des distances, ils ont un lieu de résidence au Luxembourg (ou ailleurs dans la Grande Région). Il s'agit d'hommes dans 87% des cas. Ils ont 39 ans en moyenne, 48% sont mariés et 80% n'ont pas d'enfants. 42% travaillent dans la capitale.

L'utilisation de fichiers administratifs nous a permis d'identifier quelques exemples de résidences multiples liées au travail frontalier au Luxembourg. Pour autant, nous sommes bien souvent contraints de rester dans la supposition, soit parce que les informations (concernant l'emploi par exemple) ne sont pas contenues dans le fichier, soit parce que l'indication du lieu de résidence dans ces fichiers administratifs ne prévoit pas de déclaration multiple, ni de résidence informelle.

Les changements de lieux de résidence identifiés à partir des fichiers administratifs vont retenir à présent notre attention.

## *Travail frontalier, frontières et changements de lieux de résidence*

Ces changements de lieux de résidence peuvent être une alternative à la multirésidence.

### - Considérations méthodologiques

Nous ferons mention ici d'une étude de la mobilité résidentielle des personnes travaillant au Luxembourg entre 1995 et 2005 (Pigeron-Piroth, 2008), réalisée dans le but de mesurer l'influence du Luxembourg sur les mobilités résidentielles de ses actifs, en identifiant différentes logiques de gestion de l'espace. Nous avons utilisé pour cela les fichiers administratifs de la sécurité sociale, qui prennent en compte l'ensemble des personnes affiliées à la sécurité sociale luxembourgeoise<sup>9</sup> (habitants du Luxembourg et travailleurs frontaliers). Les variables disponibles sont nombreuses, et concernent les caractéristiques sociodémographiques de la personne (âge, genre, nationalité...), son lieu de résidence (pays, code postal, commune...), ou encore son emploi (secteur d'activité, nombre d'heures travaillées...). Un fichier par année nous fournit une « photographie » de la situation de l'emploi au mois de mars. Chaque affilié dispose d'un même numéro d'affilié (anonymisé) qui nous permet de le retrouver dans les différents fichiers et de déceler les éventuels changements (de lieu de résidence notamment).

Nous avons donc identifié différents types de mobilité résidentielle, mesuré leur ampleur et leur évolution, par le biais de trois études distinctes, mais complémentaires, réalisées selon la même méthodologie :

1. La première étude analyse la période globale 1995-2005 et permet de fournir une vue générale sur une période de 10 ans. La population étudiée est celle de l'ensemble des personnes qui exercent une activité (salariée ou non) au Luxembourg au 31 mars 1995 et au 31 mars 2005 (144 350 personnes), habitants du Luxembourg comme travailleurs frontaliers. Un seul changement de résidence est alors

---

<sup>9</sup> Ne sont pas affiliés les fonctionnaires internationaux qui disposent d'une sécurité sociale particulière.

identifiable sur cette période : lorsque le lieu de résidence de 2005 est différent de celui de 1995.

2. La seconde étude s'attache à déterminer l'évolution des mobilités dans le temps. Trois périodes de même amplitude ont donc été comparées : 1995-1998, 1998-2001 et 2001-2004. Les trois populations de référence ont été déterminées selon la même méthodologie que ci-dessus. L'effectif est différent et augmente de période en période compte tenu de la hausse de l'emploi (178 460 personnes pour la période 1995-1998, 198 975 personnes pour 1998-2001 et 229 700 pour 2001-2004).

3. Enfin, la dernière analyse aborde la trajectoire résidentielle, la population de référence est alors de 139 200 salariés et non-salariés travaillant au Luxembourg à chacune des 4 dates suivantes (31 mars 1995 *et* 31 mars 1998 *et* 31 mars 2001 *et* 31 mars 2004). Pour chaque actif, nous disposons de 4 lieux de résidence séparés de 3 ans.

S'agissant d'étudier l'influence du Luxembourg sur les lieux de résidence de ses actifs, deux types de mobilité résidentielle ont été privilégiés. D'une part, les changements de pays de résidence et, d'autre part, les mouvements internes à chaque pays conduisant à des rapprochements ou éloignements du Luxembourg (par le biais de changements de couronnes de résidence<sup>10</sup> autour des frontières luxembourgeoises). Notre objectif n'est pas de reprendre dans le détail l'ensemble de cette étude. Nous en retiendrons les principaux résultats et montrerons leur intérêt par rapport à notre questionnement sur les résidences et les mobilités dans l'espace transfrontalier.

#### - Les mobilités transfrontalières

La comparaison du pays de résidence des personnes travaillant au Luxembourg en mars 1995 avec celui indiqué dix ans plus tard a permis d'identifier des mobilités transfrontalières pour les personnes ayant un emploi au Luxembourg. Ainsi, deux principaux mouvements quasiment équivalents en effectifs sont décelables entre 1995 et 2005

---

<sup>10</sup> Nous n'entrerons pas ici dans le détail de création de ces couronnes. Elles ont été constituées à partir des cantons en France, des *Kreise* en Allemagne et des communes en Belgique. Cette création « artisanale » de couronnes mériterait une mise à jour avec les outils (Système d'Information Géographique) dont nous disposons actuellement.

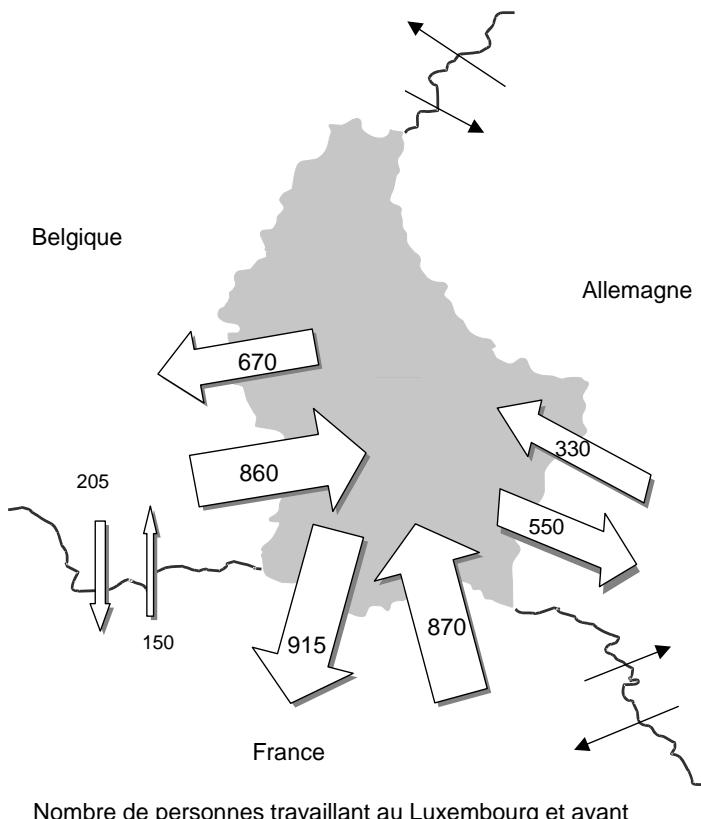
*Questionner les mobilités résidentielles à l'aune de la multilocalité*

(voir carte 2) : 2 060 travailleurs frontaliers quittent la France, l'Allemagne ou la Belgique pour venir s'installer au Luxembourg (ils représentent 5,8% des frontaliers), et 2 135 habitants du Luxembourg s'installent dans un des trois pays voisins tout en continuant à exercer leur activité au Luxembourg (ils représentent 2% des habitants du Luxembourg ayant un emploi)<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> À noter que les effectifs comptabilisés ne concernent que les personnes ayant un emploi et pas les membres de leur famille.

Carte 2 : Les changements de pays de résidence  
des personnes travaillant au Luxembourg  
en mars 1995 et mars 2005



Les mouvements de moins de 25 personnes n'ont pas été représentés

Note de lecture : parmi les personnes travaillant au Luxembourg en mars 1995 ET en mars 2005, 860 ont quitté la Belgique pour aller s'installer au Luxembourg.

Source : Université du Luxembourg, d'après les données IGSS/CCSS

Les frontaliers qui s'installent au Luxembourg sont surtout des Français et des Belges (35,2% et 33,6%), suivis des Allemands (12,8%) et des Luxembourgeois (9,8%)<sup>12</sup>.

Avant leur installation au Luxembourg, les trois-quarts des actifs concernés résidaient à moins de 20 km des frontières luxembourgeoises, il s'agit donc pour la plupart d'entre eux d'une migration de courte distance. Luxembourg-Ville est leur principale commune de résidence. Il y a également une certaine proximité du nouveau lieu de résidence luxembourgeois avec les frontières nationales, ce qui traduit l'attachement à l'ancien lieu de résidence (ou pays de résidence).

Parmi la population qui quitte le Luxembourg, les Luxembourgeois en représentent le tiers. Ils s'installent en priorité en Allemagne (41,3% d'entre eux). On dénombre aussi beaucoup de Français ou Belges qui retournent dans leur pays (23,4% et 19,4%). Dans la plupart des cas (86,7%), ils s'installent à moins de 20 km des frontières luxembourgeoises, non loin du canton qu'ils habitaient au Luxembourg. On peut y déceler la volonté de ne pas trop s'éloigner des attaches familiales et sociales, et du lieu de travail.

Les plus jeunes sont plus concernés par ces mobilités transfrontalières, compte tenu du cycle de vie, et des changements familiaux et professionnels. En matière de nationalité, les plus concernés sont ceux qui retournent dans leur pays (Luxembourgeois au Luxembourg, Français en France...). Par ailleurs, les personnes aux salaires les plus élevés sont les plus concernées par une installation au Luxembourg, alors que les salaires les plus faibles sont plus enclins à quitter le Luxembourg, ce qui s'explique très probablement par les différences de prix immobiliers de part et d'autre des frontières luxembourgeoises. L'analyse des périodes de trois ans montre d'ailleurs une tendance à la baisse du pourcentage de frontaliers allant s'installer au Luxembourg, alors que la part de résidents du Luxembourg allant s'installer dans un pays voisin est en hausse. Cette tendance est confirmée par les analyses réalisées sur les périodes 2004-2007 et 2007-2010, conduites selon la même méthodologie.

---

<sup>12</sup> Ces derniers avaient probablement changé de pays de résidence avant 1995 et retournent au Luxembourg sur la période analysée.

- Les changements de couronnes de résidence

Afin de pouvoir appréhender les rapprochements ou éloignements des frontières luxembourgeoises sans franchissement de frontière, des couronnes de résidence, comprenant les territoires situés à une certaine distance des frontières<sup>13</sup>, ont été créées dans les fichiers administratifs. L'analyse identifie 2 100 changements de couronne de résidence sur la période 1995-2005, dont 60% se traduisent par des rapprochements du Luxembourg et 40% des éloignements (qui pourraient s'expliquer par la flambée des prix immobiliers dans la couronne la plus proche du Luxembourg).

- Approche de la trajectoire résidentielle

L'analyse des lieux de résidence à quatre dates espacées de trois ans chacune (mars 1995, mars 1998, mars 2001 et mars 2004) révèle une partie de la trajectoire résidentielle des personnes travaillant au Luxembourg. Au-delà de l'aspect purement informatif sur les principales mobilités constatées, l'analyse montre la stabilité des parcours migratoires : que ce soit pour un changement de pays de résidence, de couronne (dans un des trois pays frontaliers) ou de canton au Luxembourg, les mobilités, quand elles ont lieu, sont souvent uniques et durables. Dans les cas de mobilités multiples, l'influence du pays d'origine est perceptible à travers les retours vers celui-ci.

- L'analyse quantitative comme préalable à des analyses qualitatives

L'utilisation de fichiers administratifs pour ce type d'analyse présente de nombreux avantages, mais également des inconvénients, liés notamment aux variables contenues (ou non) dans ces fichiers. Nous pouvons néanmoins faire quelques hypothèses et apporter des éléments de réflexion. La décision de migrer (ou non) et l'implantation géographique sont souvent le résultat des arbitrages qu'effectuent les travailleurs (et leur famille) entre mobilité résidentielle et mobilité pendulaire domicile-travail. Les deux mobilités sont étroitement liées et

---

<sup>13</sup> La petite couronne comprend les territoires à moins de 20 km des frontières luxembourgeoises ; la moyenne couronne, les territoires entre 20 et 45 km ; et la grande couronne, ceux au-delà de 45 km.

interagissent l'une avec l'autre. Les progrès des transports favorisent l'allongement des mobilités domicile-travail. Lorsque l'attachement au pays d'origine (ou à un espace donné) est fort, les déplacements domicile-travail de longue distance ou la multirésidence constituent une alternative à la mobilité résidentielle. Pour d'autres travailleurs, au contraire, la pénibilité ressentie des déplacements pendulaires peut être à l'origine de la mobilité résidentielle, le choix du nouveau lieu de résidence étant influencé par les navettes domicile-travail qui en découlent.

Au-delà de l'implantation géographique, les travailleurs sont aussi à la recherche d'une adéquation de leur logement avec leurs besoins. La mobilité résidentielle est ainsi étroitement liée au cycle de vie familial (décohabitation parentale, agrandissement de la famille...) et professionnel. L'accession à la propriété figure parmi les principales motivations de la mobilité résidentielle. Le lieu d'installation dépendra des caractéristiques du logement (taille, type de logement...), mais aussi de son environnement direct (présence ou non d'un jardin, d'espaces verts, absence de nuisances...), ainsi que des possibilités offertes par le marché immobilier au moment de la recherche (Pigeron-Piroth, 2008). C'est d'ailleurs ce que souligne une analyse basée sur des entretiens semi-directifs auprès de 55 personnes travaillant au Luxembourg en mars 1994 et en mars 1997 et ayant connu un changement de lieu de résidence pendant cette période<sup>14</sup>. Les motivations des mobilités résidentielles sont liées à plusieurs éléments à la fois : le cycle de vie, la situation immobilière, les caractéristiques du logement, la perception du Luxembourg ou encore l'insertion dans le tissu social... Plus récemment, une enquête par courrier portant sur les déménagements transfrontaliers a concerné les actifs résidant au Luxembourg l'ayant quitté pour un des trois pays voisins entre 2001 et 2007 (Carpentier, 2010). Le prix du logement apparaît comme le motif principal de la mobilité transfrontalière. Les motifs familiaux et la volonté d'accession à la propriété sont également avancés. Les auteurs se sont aussi attachés

---

<sup>14</sup> Cette étude a été menée dans le cadre d'un projet de recherche financé par le programme INTERREG II Wallonie-Lorraine-Luxembourg, ce qui explique l'absence de prise en compte de toute migration au départ ou à destination de l'Allemagne. Les entretiens ont été réalisés par Marco Agostini, Dominique Da Costa, Jean-Luc Deshayes, Vincent Ferry et Michel Ramm. L'échantillon a été constitué par un tirage aléatoire parmi les 3 164 personnes qui constituent l'ensemble des personnes ayant déménagé dans la période en question.

à présenter les répercussions de cette mobilité résidentielle transfrontalière sur la vie quotidienne et les espaces de vie. Ainsi, le déménagement outre-frontière s'est-il par exemple traduit par un doublement du trajet domicile-travail à la fois en distance et en temps, avec un renforcement de la dépendance automobile.

## Conclusion

Selon les éventuelles multirésidences et les mobilités pratiquées, les limites sont parfois floues entre *travailleur frontalier* et *travailleur résident du Luxembourg*. Les travailleurs frontaliers « non-quotidiens » qui ne retournent qu'une fois par semaine dans leur ménage et qui ont simultanément un logement au Luxembourg (ou ailleurs dans la Grande Région) en sont une illustration. Selon les sources utilisées, ils peuvent être considérés comme travailleurs frontaliers ou résidents.

Les questions soulevées par ce phénomène de multirésidence sont nombreuses et diverses. Tout comme V. Kaufmann se demandait si la pendularité de longue distance et la multirésidentialité étaient « une préfiguration de la mobilité de demain » (2008 : 18), nous nous demandons si ces formes particulières de travail frontalier sont amenées à se développer au Luxembourg ? Très probablement oui, compte tenu de la particularité des profils recherchés pour la place financière ou les grandes entreprises internationales (personnel très qualifié, disposant de compétences de plus en plus pointues). Ces recrutements s'effectuent sur des marchés du travail mondialisés, au-delà de la Grande Région. Ils concernent des personnes expérimentées, plus âgées, ayant déjà constitué un ménage, voire une famille. La présence d'enfants, de conjoint, la propriété d'un bien immobilier rendent plus difficile l'installation au Luxembourg, à la fois du fait de la distance, mais aussi des différences générées par la frontière (coût de l'immobilier entre autres, mais certainement aussi pour des questions de scolarisation, et de pratiques linguistiques). La frontière et l'ancre territorial et social peuvent expliquer les multirésidences. Laurent Toulemon (2011) soulignait le caractère transitoire de la multirésidence en France : plus de la moitié ne sont plus multirésidents un an plus tard. La question se pose évidemment en ce qui concerne le travail frontalier au Luxembourg.

D'un point de vue socio-économique, ces mobilités et multirésidences renvoient à la problématique de la formation et des profils disponibles dans la Grande Région. Les marchés du travail

*Questionner les mobilités résidentielles à l'aune de la multilocalité*

s'élargissent au-delà de la Grande Région, et ce travail frontalier d'un nouveau genre permet un ajustement qualitatif entre les besoins d'une main-d'œuvre très qualifiée au Luxembourg et les disponibilités outre-frontière, plus vastes. Pour le Luxembourg, les multirésidences supposent une offre de transport et de logements adéquats, tout comme les horaires et le temps de travail... D'un point de vue plus social, les multirésidences ont des conséquences évidentes sur les modes de vie et l'organisation familiale, ce partage entre deux lieux de résidence a un coût humain et financier (stress, fatigue, risque de perte de lien social, de tensions familiales...). Les enjeux sont également environnementaux, avec l'empreinte écologique de ces déplacements de longue distance.

## Bibliographie

- OIE, 2012, *Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région*, 8<sup>e</sup> rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi pour le 13<sup>e</sup> Sommet des Exécutifs de la Grande Région, décembre : <http://www.granderegion.net/fr/publications/documentation-oie/13-SOMMET-OIE-RAPPORT-FINAL.pdf>
- Belkacem R., Borsenberger M., Pigeron-Piroth I., 2010, « Quels effets de la frontière sur le travail frontalier des Lorrains ? », in : J.-L. Deshayes, D. Francfort (dir.), *Du barbelé au pointillé. Les frontières au regard des sciences humaines et sociales*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, p. 215-234.
- Belkacem R., Pigeron-Piroth I. (dir.), 2012a, *Le travail frontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux. Pratiques, enjeux et perspectives*, Nancy, Éditions Universitaires de Lorraine.
- Belkacem R., Pigeron-Piroth I., 2012b, « Les travailleurs frontaliers au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux », in : R. Belkacem, I. Pigeron-Piroth (dir.), *Le travail frontalier au sein de la Grande Région Saar-Lor-Lux. Pratiques, enjeux et perspectives*, Nancy, Éditions Universitaires de Lorraine, p. 25-46.
- Carpentier S. (dir.), 2010, *La mobilité résidentielle transfrontalière entre le Luxembourg et ses régions voisines*, Luxembourg, Saint Paul.
- Duchêne-Lacroix C., Hilti N., Schad H., 2013, « L'habiter multilocal : discussion d'un concept émergent et aperçu de sa traduction empirique en Suisse », *Revue Quételet*, 1 (1), p. 63-89.
- Hesse M., Scheiner J., 2007, « Räumliche Mobilität im Kontext des sozialen Wandels », *Geographische Zeitschrift*, 95 (1-2), p. 138-154.
- Kaufmann V., 2008, *Les paradoxes de la mobilité. Bouger, s'enraciner*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Pigeron-Piroth I., Schneider M., 2009, « Une aire résidentielle transfrontalière en expansion », in : P. Bousch, T. Chilla, P. Gerber et al., *Luxembourg Atlas / Atlas du Luxembourg*, Köln, Emons Verlag, p. 88-89.
- Pigeron-Piroth I., 2008, « La mobilité résidentielle des personnes travaillant au Luxembourg (1995-2005) », *Bulletin du STATEC*, 2, p. 51-105.
- Sauer A., Scuto D., 2012, « Le travail frontalier dans l'industrie lourde de l'entre-deux-guerres aux années 1970. Bilan historiographique, sources et pistes de recherche », *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise, transnationale, locale, interdisciplinaire*, 4, p. 75-98.
- Schmitz F., Devron G., Gerber P. (dir.), 2012, « La mobilité des frontaliers du Luxembourg », *Les Cahiers du CEPS/Instead*, hors série.
- Toulemon L., 2011, « Individus, familles, ménages, logements : les compter, les décrire », *Travail, Genre et Sociétés*, 26, p. 47-66.

*Questionner les mobilités résidentielles à l'aune de la multilocalité*

Toulemon L., Pennec S., 2010, « Multi-residence in France and Australia : Why count them ? What is at stake ? Double counting and actual family situations », *Demographic Research*, 23 (1), p. 1-40.